



## COMMUNE DE BRENNILIS

### RÉUNION MAIRE ADJOINTS, 26 OCTOBRE 2009

### PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

[Les points abordés ont suivi l'ordre du Conseil municipal du 18 septembre 2009, complété par un nombre limité de nouveaux sujets. Il a été prévu de convoquer le Conseil municipal pour le jeudi 19 novembre prochain.]

1. **Restauration de l'église** - Le lancement officiel du chantier aura lieu le 9 novembre. Les réunions de chantier se tiendront à raison d'une tous les quinze jours. Le Ministère de la Culture a confirmé son accord pour financer la troisième tranche à hauteur de 40%. Le Premier adjoint contactera les autres partenaires de la seconde tranche (Région et Conseil général) pour leur demander de confirmer également leur engagement pour la tranche à venir (30 et 25%) limitant la quote part de la municipalité à 5% comme cela est prévu pour la tranche en cours de démarrage.
2. **Sécurité routière** - Les Coussins berlinois sont commandés. Une date sera fixée par le 3ème adjoint pour contacter les habitants concernés sur l'endroit exact de la pose. Le Maire prendra un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h dans tout le hameau (fait le 27 octobre), les coussins ne pouvant être implantés qu'en « zone trente ». Il faudra également veiller à la signalisation routière correspondante - panneau 30 et approche dos-d'âne - en en limitant le coût au minimum réglementaire. Le 3ème adjoint s'inspirera de ce qui a été fait à Huelgoat en la matière. La Commission voirie sera convoquée pour à la fois préparer le programme d'interventions 2010, et revoir la situation sécurité routière village par village comme demandé par le Conseil.
3. **Opération foncière, Conseil général** - Les documents graphiques requis ont été reçus de Bretagne vivante, et la population informée par la Gazette. Ce point pourra donc être traité lors du prochain conseil municipal. Documents accessibles à l'adresse <http://www.brennilis.com/agenda21/interventionfonciere/>
4. **Démantèlement, Enquête publique** - Comme prévu, l'enquête publique démarre le 27 octobre. Pour éclairer le Conseil municipal, il serait bon que l'ACRO puisse y faire une présentation du dossier. L'ACRO elle-même n'y voit pas de difficulté sous réserve que Brennilis prenne en charge les frais de déplacement (contact téléphonique du 27 octobre); pour la bonne règle, il faudrait cependant avoir l'accord du Président de la CLI ce à quoi le maire s'emploiera. Le dossier démantèlement est accessible à l'adresse <http://www.finistere.pref.gouv.fr/J-Actu/brennilis/accueil.pdf>
5. **SPANC, rapport d'étape** - Lors de la réunion du 2 octobre de la Commission Eau-Assainissement les propositions préliminaires de Véolia pour continuer d'accompagner la municipalité sur le dossier SPANC ont été remises aux membres présents. Le Bureau est d'avis que la formation dont bénéficiera le 3ème adjoint dès qu'une séance aura été programmée permettra essentiellement de faciliter le dialogue avec les professionnels et de fournir des premiers éléments de réponse à nos concitoyens; mais ne se substituera pas à la nécessité d'une professionnalisation du SPANC. Le Bureau continuera donc la discussion avec Véolia, le coût contractuel pouvant en fait être couvert dans le cadre de la redevance SPANC à percevoir sur quelque 200 foyers. Une autre partie de la redevance pourrait permettre de subventionner des opérations périodiques comme la vidange des fosses septiques. La question de leur approche à la redevance SPANC a été posée par courriel aux communes avoisinantes. Les réponses permettront peut-être d'identifier des communautés d'intérêt suffisantes pour avancer en commun, sinon Brennilis pourra prendre ses propres responsabilités.
6. **Travaux, réseau d'eau** - La question de la part des frais de raccordement à prendre en charge (tous réseaux) par la CCYE pour le CLSH a été posée au Président. Le cabinet Roux Jeankovsky de Carhaix qui est habilité à conduire des maîtrises d'œuvre dans le domaine

des réseaux fournira une appréciation chiffrée du remplacement sur Nestavel de la conduite en 125 mm et le bouclage de Cosform pour atteindre un niveau satisfaisant de pression. La Commission Eau-Assainissement a été informée lors de sa réunion du 2 octobre. Les montants seront imputés au budget prévisionnel 2010.

7. **Assainissement collectif** - Le traitement des eaux parasites (maîtrise d'œuvre DDEA) va faire l'objet d'un appel d'offre. Le projet a été estimé à 91,000 € HT. L'extension éventuelle de l'assainissement collectif au secteur Hent Coz, demandée par certains résidents, fera l'objet d'un chiffrage pour l'ensemble des travaux, à la diligence du « ème Adjoint. La Commission eau-assainissement en a été informée lors de sa réunion du 2 octobre. Certains membres ont alors estimé qu'emprunter des voies privées pour assurer le raccordement pourrait susciter des difficultés telles qu'ils ne sont pas favorables au projet.
8. **Périmètre de captage** - Le rapport de l'hydrogéologue a été reçu. Ce rapport confirme les conclusions de l'étude Géoarmor. Le Conseil devra maintenant faire sien l'avis de l'hydrogéologue, et prendre toutes dispositions utiles permettant d'aboutir à la mise en place effective des périmètres. La DDASS peut fournir son aide pour la conduite des opérations. Il sera probablement nécessaire de s'adjoindre les services d'un bureau d'études pour mener à bien le volet foncier de l'opération. Le 3ème adjoint prendra par ailleurs contact à nouveau avec l'hydrogéologue pour lui demander communication de la version électronique de son rapport.
9. **Déchets verts** - La réunion du 24 octobre avec les riverains a permis de clarifier la situation. Le Maire relancera EDF pour ce qui concerne la propriété de la parcelle C1535, et prendra des contacts informels avec les communes avoisinantes sur leur intérêt éventuel dans l'utilisation d'un broyeur.
10. **Plantes invasives** - A la demande de la Municipalité, l'association Bretagne Vivante-SEPNB a soumis une offre portant essentiellement sur la recension et la prévention de dissémination de la renouée du Japon. Le coût de cette intervention, qui pourrait concerner plusieurs communes de la CCYE, est cependant assez élevé pour un résultat peut-être insuffisamment visible. Le Maire prendra contact avec Bretagne vivante pour voir s'il est possible de revoir la proposition à la baisse, et si des subventions pourraient être obtenue, notamment par le biais du PNRA ou de Natura 2000, en raison de la menace des renouées pour l'intégrité des zones naturelles. Une réunion de la Commission Environnement de la CCYE sera envisagée à court terme, pour traiter notamment de cette question et de celle des déchets verts.
11. **Abandon manifeste** - Le propriétaire d'un des biens en cause dans la procédure d'abandon manifeste a signalé à la mairie son intérêt pour une cession éventuelle. Ceci pourrait être intéressant couplé avec la possible expropriation de la parcelle mitoyenne également frappée d'abandon dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain encore à concevoir. Il faut cependant attendre la réponse à la demande de permis de démolir soumise par l'intéressé pour mieux apprécier ce qu'il serait possible de réaliser dans ce secteur. Par ailleurs, la municipalité a été saisie d'une demande d'échange d'un terrain présumé appartenir à l'État par M. Ratier, que les services fiscaux renvoient à la Mairie, et d'une demande d'acquisition d'un bien présumé sans maître ce pour quoi nous n'avons pu encore avoir confirmation de la procédure à suivre. La 2ème adjointe contactera M. Trolez, de la Direction générale des Finances du Finistère, pour obtenir des éclaircissements sur ces deux dossiers.
12. **Accès handicapés** - Une réunion du CCAS sera programmée prochainement pour permettre de saisir officiellement ses membres du dossier Qualisconsult, et fournir l'occasion à des intervenants extérieurs - notamment de l'ADMR et de l'association Villages Vacances - de dialoguer avec le CCAS. La 2ème adjointe, vice-présidente, prendra toutes dispositions utiles pour programmer la réunion.

13. **Frais accès au réseau, téléphone** - Comme demandé lors du Conseil du 18 septembre, des contacts sont en cours pour déterminer à qui, et à quelle hauteur, doivent être imputés les frais de raccordement au réseau téléphonique pour un terrain nouvellement viabilisé.
14. **Demande de logement** - La municipalité a été saisie par un jeune couple qui entend faire construire à Brennilis d'une demande de logement au dessus de l'école en attendant que les travaux de leur nouvelle demeure soient achevés. Le Bureau demande au maire de répondre négativement, au motif que les logements au dessus de l'école vont faire l'objet de rénovation pour éviter leur insalubrité, ce qui rend impossible tout nouveau bail d'ici à la fin de la rénovation - et ne permet pas de préjuger des conditions auxquelles les baux à venir pourront être conclus. Le Bureau note par ailleurs que des demandes similaires avaient été rejetées dans l'année écoulée pour le même motif.
15. Concernant les **travaux de rénovation**, le Bureau constate avec regret qu'il est très difficile d'obtenir des précisions de l'architecte quant à l'ampleur des travaux à accomplir qui justifierait les honoraires demandés pour suivre le chantier. Il décide donc de contacter les artisans pressentis pour superviser les corps de métier devant intervenir pour le chantier de l'école, en leur demandant de bien vouloir soumettre un devis estimatif global pour les logements, et coordonner les différents professionnels appelés à intervenir. La 2ème adjointe qui supervise les travaux à l'école se chargera d'initier la démarche.
16. **EDF - TAC** - Le Bureau prend note qu'une réunion de concertation avec le nouveau directeur des TAC - turbines à combustion - de Brennilis est prévue pour le 4 novembre. Il mandate le maire, le 1er et le 2ème adjoint ainsi que Sylvie Birhart pour y participer. Parmi les points à discuter devront figurer la situation à risque du camping - qui devrait être revue selon courrier reçu de la préfecture dès la fin des travaux d'aménagement des TAC réduisant au périmètre de l'entreprise les risques industriels notamment de surpression (boil over) - et l'éventualité d'une fin de vie des turbines pendant la période du démantèlement, ce qui correspondrait à un désengagement total d'EDF du site de Brennilis, avec des conséquences sérieuses sur les finances notamment communautaires.
17. **SDIS 29** - La CCYE n'a pas à ce jour donné suite à l'examen de la question du transfert de la compétence incendie-secours des communes vers la communauté. Même si du côté du SDIS le projet de rénovation du Centre de secours de Huelgoat semble également en sommeil, il serait bon de communiquer pour information les pièces existantes du dossier aux membres du Conseil municipal, pour permettre le moment venu et le cas échéant d'avancer rapidement sur ce dossier.
18. **Équipement** - La photocopieuse de la mairie donne des signes manifestes de faiblesse. Le Bureau donne donc son feu vert pour mettre en œuvre la procédure d'acquisition d'une nouvelle photocopieuse prévue au budget 2009, et demande à la Secrétaire de prendre les contacts nécessaires pour recueillir des propositions.
19. **Finances** - Le Bureau a commencé de réfléchir sur le projet de budget prévisionnel 2010. Du côté recettes, il estime qu'il serait utile de procéder à un pas vers une facturation de l'eau à sa juste valeur, et de revoir raisonnablement les tarifs applicables. En matière d'assainissement, le Bureau estime que la fixation à un niveau acceptable de la redevance SPANC devra être accompagnée de progrès vers l'équilibre de gestion concernant l'assainissement collectif, pour lequel la subvention des raccordements par les personnes non raccordées n'est pas satisfaisante. En ce qui concerne les impôts directs, le Bureau estime par ailleurs qu'un ajustement modéré de la taxe d'habitation serait justifié, les barèmes et situations déclaratives actuelles ne correspondant plus à la réalité de la plupart des foyers.

Jean-Victor Gruat, 27 octobre 2009.